

Qualité de la formation : « Datadock » opérationnel dès le 1er janvier 2017

12 Décembre 2016

ACCUEIL LA LOI LE RÉFÉRENCIEMENT DATADOCK ACTUALITÉS CONTACTS

 Datadock

**UNE BASE DE
DONNÉES**
UNIQUE POUR SIMPLIFIER LE
RÉFÉRENCIEMENT DES ORGANISMES DE
FORMATION



© Datadock

La base de données inter-Opca créée pour faciliter l'application du décret Qualité du 30 juin 2015 sera accessible dès le 1er janvier 2017. Un service en ligne permet d'aider les organismes de formation dans leur démarche de référencement.

Présenté comme un **outil de simplification administrative**, Datadock permettra, dès le 1^{er} janvier 2017, aux financeurs de la formation professionnelle (Opca/Opacif et les Fongecif) de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères de qualité définis par le décret du 30 juin 2015.

Après s'être enregistrés sur le Datadock, les organismes devront déposer les éléments de preuve liés aux **21 indicateurs définis par les financeurs** pour répondre aux six critères du décret. Les prestataires détenteurs d'une certification ou d'un label qualité recensé(e) par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) seront dispensés de produire ces preuves.

Après contrôle de la conformité des pièces ou de la détention d'un label reconnu, les organismes de formation deviendront ainsi « référençables » par les financeurs qui pourront décider de les inscrire dans leurs catalogues rendus publics. Stéphanie Lagalle-Baranès, directrice générale de l'Opcaim et animatrice du groupe de travail sur le contrôle de la qualité expliquait, le 30 novembre à l'AEF, que « *tous les organismes de formation seront potentiellement dans le Datadock qui est une base de données exhaustive, (...) la discrimination [entre ces prestataires] interviendra dans un second temps, par le référencement effectué par les financeurs.* »

Six mois pour se mettre au pas

Le « Big data » de la formation devrait être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, il n'y a pas d'obligation pour les organismes de tous s'enregistrer à cette date. Marc Picquette, directeur général d'Opcaiba et animateur d'un des groupes de travail inter-Opca précisait, le 2 décembre à Centre Info : « *Pendant six mois, nous ne bloquerons pas la prise en charge de ceux qui ne seront pas encore référencés dans cette base de données. En revanche, à partir de juillet, cela pourrait être le cas, si aucune démarche n'a été entreprise. Il était indispensable de se laisser le semestre pour montrer à tous que nous ne sommes pas dans la précipitation, mais aussi prendre en compte les premiers retours de mise en œuvre.* »

Une hotline sera mise en place au début de l'année 2017 pour aider les organismes de formation dans leur démarche de référencement. Par ailleurs, depuis le 30 novembre le site internet www.data-dock.fr [1] propose déjà de nombreux éléments d'accompagnement (vidéo explicative, FAQ, newsletter, etc.) pour les organismes, dont certains font actuellement partie d'un panel de testeurs avant le grand lancement.

Jonathan Singaye

Tags : [datadock](#) [2] | [qualité de la formation](#) [3] | [Cnefop](#) [4] | [Opca](#) [5] | [organisme de formation](#) [6]